

Les entreprises sommées de s'adapter

Les employeurs, responsables de la santé de leurs salariés, sont tenus de prévenir les risques

A Saint-Priest, dans la métropole de Lyon, lundi 15 juin, le thermomètre flirte déjà avec les 35 °C. Dans l'usine de l'entreprise Montabert, un site de 60 000 mètres carrés, dont 23 000 couverts, qui fabrique brises-roche et perforateurs hydrauliques, la chaleur des jours à venir s'annonce insupportable. « Nous allons activer le niveau 2 du plan canicule, et sans doute le niveau 3 en fin de semaine », indique la présidente de l'entreprise, Christine Champoiral. Cela se traduira, entre autres, par la mise à disposition de ventilateurs et de brumisateurs, l'aération des locaux la nuit, de distribution d'eau aux ouvriers et, si nécessaire, par l'allongement des temps de pause et la possibilité de prendre des douches. Le plan canicule peut aussi conduire à réorganiser les tâches pour effectuer les plus pénibles aux heures les moins chaudes, ou à limiter les travaux en extérieur.

La régularité des épisodes de fortes chaleurs rend la question de l'organisation du travail incontournable. Si le code du travail ne prévoit pas de température au-delà de laquelle il conviendrait de suspendre l'activité, l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) estime qu'une vigilance est nécessaire à partir de 28 °C pour un travail physique, et de 30 °C pour un travail de bureau. Les employeurs, responsables de la santé de leurs salariés, sont tenus d'évaluer et de prévenir les risques.

Depuis le 1^{er} juillet 2025, un décret précise leurs obligations lors des « épisodes de chaleur intense », quand la météo passe en vigi-

lance jaune, orange ou rouge. Il préconise « l'adaptation de l'organisation du travail », comme le décalage des horaires, « l'augmentation autant que possible de l'eau potable fraîche mise à disposition », le « choix d'équipements de travail appropriés ».

« Ce décret n'a pas changé radicalement la réglementation, mais il a contribué à une prise de conscience par l'employeur que la chaleur était un vrai risque, parmi d'autres qu'il lui revient d'appréhender, estime Jennifer Shettle, responsable du pôle informations juridiques à l'INRS, sollicitée par employeurs et salariés à chaque nouvel épisode de chaleur. On sent aux questions qu'ils nous posent que le sujet est pris en main. Mais c'est encore trop souvent à la dernière minute. Il faut anticiper ces enjeux le plus possible, dès l'hiver même. »

« Anticiper les solutions »

Parmi les premiers exposés aux fortes chaleurs, le secteur du BTP, soumis à des obligations plus précises – fournir un local de repos, et trois litres d'eau potable fraîche par salarié et par jour – apparaît comme l'un des plus avancés dans l'anticipation des risques. Depuis 2024, la canicule a même rejoint la liste des intempéries ouvrant le droit au chômage technique sur les chantiers.

« On a dénombré 7 909 heures de travail indemnisées pour forte chaleur, en 2024. C'était 120 698 heures en 2025, illustre Mohamed Trabelsi, chargé des fortes chaleurs à la direction technique de l'Organisation professionnelle de préven-

tion du BTP. Les entreprises nous sollicitent de plus en plus sur la mise à jour de leur document unique d'évaluation des risques professionnels. Nous leur expliquons que le plus important, c'est d'anticiper les solutions organisationnelles : changer les horaires, multiplier les pauses, limiter voire suspendre les tâches physiques. »

C'est ce que fait depuis sept ans Yann Danion, plaquiste dans le Morbihan, et chargé des sujets santé sécurité à la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment. « Chaque année, quand la première vague arrive, on est toujours surpris de la violence du pic. Mais on est prêts : l'eau est à disposition, on se prépare à arrêter certains travaux dans les combles, sous la toiture. Pour les horaires, on ne peut pas imposer à nos clients de commencer plus tôt. Mais récemment, un client nous l'a proposé », raconte-t-il. L'anticipation passe aussi par le dialogue avec les équipes : décaler un chantier à 6 heures du matin ne s'improvise pas. « Vous ne pouvez pas l'imposer aux collabo-

« PARFOIS, L'EMPLOYEUR FOURNIT LA GOURDE, MAIS NI LE POINT D'EAU NI LE FRIGO »

ASTRID DUMOULIN
Fédération nationale construction bois-CFDT

rateurs avec des enfants en bas âge », détaille Yann Danion.

Gérald Le Corre, représentant CGT au conseil d'orientation des conditions de travail et inspecteur du travail, reconnaît que les protocoles se sont multipliés, notamment dans les grandes entreprises, mais que la responsabilité pèse encore trop souvent sur le salarié. Sans compter que de nombreux secteurs ne se sentent pas concernés : « Dans les entrepôts logistiques, l'activité n'est jamais suspendue, il faut que les livraisons soient faites. Et dans beaucoup de locaux fermés, dans

les papeteries, cimenteries ou boulangeries industrielles, s'adapter demande un plan massif d'investissement, pour revoir la conception des bâtiments et la ventilation. On en est loin. » « Parfois l'employeur fournit la gourde, mais ni le point d'eau ni le frigo, renchérit Astrid Dumoulin, secrétaire nationale à la fédération Construction-Bois de la CFDT, qui a édité un guide. Nos équipes sont allées le distribuer mercredi devant le chantier de l'EPR à Penly et ils ont constaté que nombre de sous-traitants n'avaient pas prévu d'adapter leur organisation. »

Aggraver le danger

Le 27 mai, alors qu'il faisait 31 °C à l'ombre dans la Drôme, un couvreur de 19 ans est mort des suites d'un malaise sur un toit. En 2025, neuf accidents du travail mortels ont été reconnus « en liens supposés » avec des vagues de chaleur. En juillet 2025, un homme de 50 ans employé d'un entrepôt de fret en Seine-Saint-Denis où il faisait 37 °C est mort : l'organisation n'avait pas été mo-

difiée. Sa température corporelle a été relevée à 42,9 °C.

La chaleur peut aussi aggraver le danger de situation déjà à risques, rappelle également Jennifer Shettle : « Si un salarié travaille en hauteur, un malaise peut provoquer une chute. S'il porte des équipements de protection, ils peuvent devenir difficilement supportables, ce qui peut l'inciter à les retirer. » « Ce risque devrait être intégré dans les cahiers des charges, regrette Astrid Dumoulin. Il faudrait y penser lorsqu'on commande les tenues, les outils, les véhicules de chantier : la cabine de pilotage peut-elle être climatisée ? » Pour avancer sur le sujet, durant sa veille sanitaire (de juin à septembre 2025), le système d'inspection du travail a triplé ses interventions par rapport à 2024, totalisant 4 557 contrôles. Mais un inspecteur ne peut pas spécifiquement arrêter un chantier en raison de la chaleur. Les salariés, eux, peuvent faire valoir leur droit de retrait, mais c'est une possibilité très rarement mise en pratique. ■

ALINE LECLERC, BÉATRICE MADELINE ET JULES THOMAS

Travailler à Alès, « ça se complique quand on atteint les 40 °C »

La ville a enregistré, mercredi, une température de près de 36 °C. Si certains adaptent leurs horaires, d'autres n'échappent pas à la chaleur

REPORTAGE

ALÈS (GARD) - envoyée spéciale

Chèvre-chorizo » ou « sa-voyard », le rayon des paninis s'ennuie. Alors que l'heure du déjeuner avance, ces pains garnis à réchauffer restent alignés derrière leur vitrine réfrigérée, tandis que les sandwiches aux légumes frais sont en bonne partie vendus. A La Mie câline, une enseigne de boulangerie-snack de la rue Saint-Vincent à Alès (Gard), les clients adaptent leur menu aux 36 °C qui accablent la ville, mercredi 17 juin.

Derrière la caisse, à côté de la machine à expresso, un ventilateur tourne à plein régime, brassant l'air qui s'engouffre de l'extérieur par les trois baies, grandes ouvertes de 7 heures à 20 heures. « C'est l'esprit du lieu, résume la responsable du magasin, Marielle Rourissol, en parlant de cette ouverture sur la ville. Mais le revers de la médaille, c'est qu'il fait 42 °C dedans quand il fait 35 °C dehors. » Car, évidemment, pas de pain sans four...

Dans cette boutique, impossible à climatiser à cause de sa configuration, la jeune patronne a installé cinq ventilateurs pour améliorer les conditions de tra-

vail des vendeurs, et mis de l'eau très fraîche à leur disposition. « Cet après-midi, ils auront des brumisateurs en plus. Je sais qu'il fait bien chaud, mais je ne sais pas ce que je pourrais faire de plus... A part leur proposer un petit tour de temps à autre dans la chambre froide. Mais bon, elle est quand même à - 22 °C », explique la jeune femme de 32 ans, qui s'est installée depuis trois ans dans le centre-ville.

De ses heures matinales, durant lesquelles les trois fours chauffent à 230 °C, elle oublie de parler. « C'est le métier !, résume-t-elle, un brin fataliste. Les pains, les viennoiseries et les pâtisseries sont cuits dès 4 h 30, quand j'arrive. Et même s'il fait frais dehors, je n'ouvre pas, tant que je suis seule dans le magasin, pour des

« JE NE PEUX PAS CHANGER GRAND-CHOSE À MA TOURNÉE. JE COMMENCE DÉJÀ À 4 H 30 DU MATIN »

AZIZ BOUCHOU
chauffeur-livreur

raisons de sécurité. Alors, évidemment, on dépasse largement 35 °C durant ces heures-là. Il y en a qui paient pour aller au sauna. Moi pas ! » « Ça se complique quand même quand on atteint 40 °C. C'est arrivé en 2025 et ça va recommencer cet été, il ne faut pas se leurrer... », rappelle l'Alésienne, dont l'une des tours de présentation réfrigérées a rendu l'âme face à l'effort à fournir.

A Alès, les murs de pierre calcaire et de schiste semblent absorber les rayons du soleil. La ville de 45 000 habitants, installée dans la plaine au pied des Cévennes, concentre la chaleur l'été et risque les inondations l'hiver. « Les aléas climatiques, on connaît ici », observe un client à la terrasse d'un établissement incontournable du centre-ville. Que l'on y consomme des cafés ou des boissons fraîches, la conversation du matin tourne autour de la météo et des 40 °C annoncés pour le week-end.

Dans les rues étroites du centre-ville de la capitale cévenole, le silence n'est rompu que par la vie que l'on devine derrière les volets clos. La plupart des courses ont été faites aux halles « à la fraîche ». Pascale Méjean, qui y tient un stand de fruits et légumes, re-

connait avoir « vendu très tôt ce matin. A 7 h 30, il y avait du monde ». « En ce moment, je me lève à 4 heures pour préparer et arroser les pieds de tomates avant de venir », raconte la maraîchère.

Ses parents, avec qui elle gère les 5 hectares de l'exploitation familiale sur la commune de Ribautelles-Tavernes, au sud d'Alès, sont aux champs dès 5 heures du matin cette semaine. « A 11 h 30, j'ai appelé pour être sûre qu'ils avaient terminé le travail à l'extérieur », raconte la vendeuse, consciente qu'ils ne rentreront pas avant d'avoir cueilli toutes les fraises, les haricots, ou les salades arrivés à maturité.

« Changements d'horaires »

Habité par cette même conscience professionnelle, Aziz Bouchou a attendu la fin de sa tournée pour s'accorder une pause sandwich dans un snack réfrigéré. Le chauffeur-livreur a laissé tourner son moteur « pour que la climatisation continue de rafraîchir ». A part avoir toujours de l'eau fraîche, « je ne peux pas changer grand-chose à ma tournée. Je commence déjà à 4 h 30 du matin. Donc je ne peux pas décaler plus sur la nuit, regrette-t-il, en reprenant le volant. La vraie han-

tise lorsqu'il fait chaud comme ça, ce sont les embouteillages. On fait du surplace et, si l'on est en plein soleil, la clim ne suit pas ».

Alès est une ville en croissance, qui absorbe toujours un peu plus de trafic routier. Cette cité longtemps sinistrée après les fermetures des mines voit désormais sa population croître de 1,2 % chaque année. Dans le centre-ville, il reste des boutiques au rideau fermé, des maisons à vendre, mais aussi de nombreux chantiers de rénovation.

Damien Cabanis, menuisier pour un chantier de restauration, rue d'Avéjan, où il pose des por-

tes et des fenêtres – sa glacière bien fraîche avec 3 litres d'eau à portée de main –, reconnaît « avoir de la chance que le patron accepte nos changements d'horaires en fonction de la météo ». Depuis lundi, il arrive donc à 6 h 30 sur le chantier pour en repartir à 16 h 30. « La matinée est un peu longue, certes, mais cela nous permet de bien avancer avant que le soleil ne soit trop chaud. Et comme on finit plus tôt, on récupère mieux le soir », résume-t-il, même s'il avoue également retravailler chez lui certains soirs. ■

MARYLINE BAUMARD

Collection « Que sais-je ? » - Nouvelle édition ! 10 €

Jacques VERNIER

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

« On en ressort avec des idées très claires » (Les Echos)

« Du sérieux et jamais de vent » (L'Obs)